

C. CWS 187

Le 14 octobre 2024

Objet : Désignation d'experts pour l'Équipe d'experts chargée des fichiers d'autorité

---

Madame,  
Monsieur,

L'Équipe d'experts chargée des fichiers d'autorité, une des équipes d'experts créées par le Comité des normes de l'OMPI (CWS), a maintenu la norme ST.37 de l'OMPI jusqu'à la dissolution de l'équipe d'experts en 2021, avec la publication de la version 2.2 de la norme ST.37 de l'OMPI.

En juin 2024, le Bureau international a publié une circulaire ([C. PCT 1672](#)) portant promulgation des modifications apportées aux instructions administratives selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) avec effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il s'agissait notamment de l'obligation de fournir un fichier d'autorité en matière de brevets conforme à la norme ST.37 de l'OMPI en ce qui concerne les exigences en matière de documentation minimale du PCT.

Compte tenu de ces éléments, la douzième session du CWS a modifié la tâche n° 66, dont la description se lit désormais comme suit :

“Veiller à ce que les offices de propriété intellectuelle transmettent leur fichier d'autorité en matière de brevets conforme à la norme ST.37 de l'OMPI en fournissant tout appui technique ou toute formation nécessaire, en fonction des ressources disponibles; et procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.37 de l'OMPI”.

Le CWS a rétabli l'Équipe d'experts chargée des fichiers d'autorité et lui a confié la tâche n° 66; l'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni sera le responsable de l'équipe d'experts. Le CWS a également demandé que le Secrétariat publie une circulaire invitant les offices des brevets à désigner des experts compétents pour intégrer l'équipe d'experts (voir les paragraphes 77 et 78 du document [CWS/12/28](#)).

Si votre office ou votre organisation souhaite participer aux travaux de cette équipe d'experts, je vous saurais gré d'envoyer les renseignements concernant vos représentants au Bureau international à l'adresse [cws.mail@wipo.int](mailto:cws.mail@wipo.int), avant le 29 octobre 2024. Veuillez vous reporter à l'annexe ci-jointe pour davantage de précisions sur les instructions pour participer aux travaux de l'équipe d'experts. Je vous saurais gré de bien vouloir mentionner le numéro de la présente circulaire dans toute correspondance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Ken-Ichiro Natsume  
Sous-directeur général  
Secteur de l'infrastructure et des  
plateformes

/...

Annexe de la circulaire C. CWS 187

Afin de prendre part aux discussions des équipes d'experts sur la plateforme Wiki de l'OMPI, la personne (représentant) désignée par son office ou par son organisation pour participer à l'équipe d'experts devra disposer d'un compte d'utilisateur auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI.

Si le représentant n'a pas de compte, il peut en créer un à l'adresse <https://www3.wipo.int/wipoaccounts/fr/usercenter/public/register.jsf>, puis le valider en suivant les instructions reçues par courrier électronique.

Lors de la validation du compte, il sera invité à créer un nom d'utilisateur qui lui permettra d'accéder à l'espace Wiki. Il est recommandé de faire précéder le nom d'utilisateur du code de votre office selon la [norme ST.3](#) de l'OMPI, suivi d'un trait d'union (par exemple, ca-jsmith). Afin de s'assurer que le compte a bien été créé, les membres de l'équipe d'experts devront se connecter à la page Wiki de l'OMPI à l'adresse <https://www3.wipo.int/confluence> (en cliquant sur "Connexion" dans le coin supérieur droit et en saisissant leur nom d'utilisateur et leur mot de passe).

Une fois le compte créé, prière de faire parvenir au Bureau international, à l'adresse [cws.mail@wipo.int](mailto:cws.mail@wipo.int) :

- nom de l'office ou de l'organisation;
- nom, prénom (Mme ou M.);
- poste occupé au sein de l'office ou de l'organisation;
- nom d'utilisateur auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI (nom d'utilisateur créé en suivant les instructions indiquées ci-dessus); et
- adresse électronique utilisée lors de la création du compte auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI.

Dès que le Bureau international aura traité les renseignements susmentionnés, les personnes désignées recevront une notification leur indiquant qu'elles peuvent accéder à l'espace Wiki de l'équipe d'experts. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au Bureau international, à l'adresse [cws.mail@wipo.int](mailto:cws.mail@wipo.int).

[Fin de l'annexe et du document]